

DOSSIER : Enquête sur les "circuits bouchons" : lien avec les incendies et autres dysfonctionnements ?! et analyses diverses, dont celle du CSTB – de quoi tout faire sauter ????

- ❑ Important pour comprendre comment l'insécurité due à ce dispositif est pratiquement sciemment mise en place. Article long mais "éclairant".

http://www.next-up.org/.../EDF_Filtre_Bouchon_Poste_Transform...

Concernant les filtres ou circuits bouchons un reportage a été réalisé en UHD, il y a eu d'ailleurs des accroches verbales lors des prises de vues avec les gestionnaires du poste de transformation et de la centrale qui se situait dans le Royan en contre-bas dans un vallon, donc il était possible de réaliser des prises de vues plongeantes sur toutes les installations !

Les gendarmes ont même été appelés par les employés, ... ils sont venus à notre rencontre, nous ont regardé filmer avec le matériel et ils n'ont pas dit un seul mot !

Ceci dit il y avait dans cet important poste de transformation 2 circuits bouchons bien visibles de tailles inusitées.

➤ http://www.next-up.org/.../EDF_Filtre_Bouchon_Poste_Transform...

Le paradoxe scandaleux dans cette affaire est qu'avant il était strictement interdit de polluer le courant électrique, vous étiez même poursuivis et par prudence EDF avait installé dans les postes de transformations des circuits bouchons justement pour protéger de toute pollution (harmoniques et inter-harmoniques) le courant électrique et maintenant c'est exactement l'inverse, c'est eux qui polluent le courant électrique et donc réduisent la valeur efficace du courant en joule, ce qui engendre pour les particuliers une surconsommation énergétique à équivalence, donc une surfacturation, un comble !!!!!!!

"Oui je confirme ce qui vient d'être écrit, ayant travaillé à EDF (plus précisément RTE) comme ingénieur expert du fonctionnement des systèmes électriques pendant 30 ans.

On peut même ajouter, qu'avec l'essor de l'éolien industriel, ces moyens de production sont soumis, avant raccordement, à un cahier des charges technique très simplifié, en comparaison des exigences envers les groupes thermiques ou hydrauliques. De ce fait, l'électricité produite par ces aéro-générateurs est particulièrement sale, car mal filtrée, générant beaucoup d'harmoniques, d'états transitoires et de fluctuations perturbatrices. Et pour couronner le tout, ils ne participent à aucun service Système, comme le réglage de la fréquence ou de la tension."

➤ www.next-up.org (via next-up.org)

Un article avec cette présentation, toujours de *Next-Up*

➤ <http://enconscience.cd74.fr/2017/11/09/linky-rapport-cstb-centre-scientifique-technique-batiment/>

Avec cette présentation de *Next-Up*. Ce qui est mis en caractère gras l'est de mon fait :

☐ Linky le Rapport du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) – Next-Up

➤ Source : http://www.next-up.org/pdf/Linky_Analyse_Synthese_Rapport_CSTB.pdf

➤ Source : http://ekladata.com/s684fgMoHv9nkM8TDS_QJ1EYyJI/016_Analyse-et-Synthese-Par-Next-Up-du-rapport-du-CSTB.doc

➤ Source ANCSTB : <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2015SA0210Ra-Anx1.pdf>

Analyse et Synthèse du Rapport CSTB sur le Linky – Par Next-Up

Extraits :

3 – Le CPL ne s'arrête pas au compteur (Linky ou non).

☐ Ce Rapport est aussi un colossal camouflet pour la SA ENEDIS et à son laboratoire dont les extériorisations n'ont cessé depuis des mois d'inonder les médias, les parlementaires et les élus locaux de fausses informations majeures rassurantes et pas des moindres dont :

*"Les fréquences radiatives CPL s'arrêtent aux compteurs Linky et les trames de données ne sont envoyées qu'une fois par jour la nuit", alors que Bernard Lassus directeur du projet Linky et d'autres responsables de la communication d'ENEDIS savaient évidemment pertinemment depuis toujours que c'était **exactement l'inverse** !*

☐ Ce que n'avait pas prévu ENEDIS, car totalement inusitée, c'est la forte mobilisation en R&D d'organisations environnementales, voire de simples ingénieurs souvent retraités d'EDF qui ont permis de faire évoluer les connaissances sur l'architecture du système de comptage connecté Linky qui nécessite la mise en oeuvre de nouveaux types d'appareils de mesures.

☐ Si la collecte des index des données de consommation (index stockés) a lieu effectivement la nuit entre minuit et 6 heures du matin, par contre le concentrateur interroge aussi successivement **de façon permanente** tous les compteurs Linky de la grappe (de quelques dizaines en milieu rural à plusieurs centaines en milieu urbain), afin de surveiller l'état général du réseau Basse Tension et détecter rapidement d'éventuelles pannes.

Les compteurs interrogés répondent en transmettant une trame élémentaire très brève de type pulses en fréquences kHz

C'est donc un phénomène radiatif permanent polluant nouveau et inédit de style ping-pong qui est généré par le système Linky sur tout le réseau électrique

En conséquence **chaque compteur Linky sert de relais de proche en proche** pour arriver jusqu'au concentrateur. Dans ces conditions le problème est que chaque client reçoit ainsi dans le réseau électrique de son appartement **toutes les trames pulsées de tous les compteurs Linky de ses voisins et non pas seulement les siennes**

❑ Même si cette pollution électromagnétique artificielle constatée de 10 à 250, voire 1500 fois supérieure au bruit de fond dans certaines configurations d'architectures de déploiement en zones rurales, ce qui n'est absolument pas négligeable, est aussi comme le note le CSTB des milliers de fois au-dessous de normes irréalistes ICNIRP en densité de puissance, il n'en demeure pas moins que cette nouvelle pollution est pérenne 24h sur 24 avec un caractère pulsé ce qui aggrave fortement l'impact sur la santé. **C'est au final la notion de dose, rapport puissance d'irradiation/temps, qui provoque inéluctablement l'affaiblissement du métabolisme des personnes**, ceci sans qu'elles ne le perçoivent immédiatement et lorsqu'elles s'en rendent compte leur métabolisme est atteint souvent de façon irréversible, c'est un processus connu qui aboutit aux pathologies du Syndrome des Micro-Ondes (PDF).

5 – La Commission de Régulation de l'Énergie avait lancé l'alerte en 2011 !

❑ La CRE acronyme de Commission de Régulation de l'Énergie a publié en Juin 2011 un "Dossier de l'évaluation de l'expérimentation Linky", basé sur une évaluation réalisée sur 300 000 compteurs Linky. La CRE avait conscience que la transmission de la collecte des données par le CPL du Linky étant en mode conduit rayonné il se propagerait dans tous les appartements via tous les câbles du réseau électrique car ceux-ci font office d'antennes.

❑ **On peut lire page 28 du dossier de la CRE concernant la TIC :**

"La transmission des données de la TIC (Télé Information Client) par CPL, qui éviterait la mise en place d'une liaison filaire ou d'un module radio, **nécessiterait de mettre en place un filtre dans le compteur**, quelle que soit la technologie CPL utilisée. Or, actuellement ce type de filtre ne peut pas tenir dans le volume imposé pour le compteur".

Effectivement un filtre réseau passe bas efficace avec tore en ferrite pour éviter la saturation et des fils de section suffisante ont des dimensions incompatibles avec l'enveloppe d'un compteur standard, donc ne peuvent être intégrés dans un boîtier Linky.

6 – Une pratique courante dans tous les projets d'EDF : la fuite en avant et la dissimulation

❑ Ce qui est surprenant c'est qu'EDF a pourchassé pendant des décennies toutes les personnes qui ayant créé un réseau CPL privé devaient **obligatoirement installer un filtre en tête de leurs branchements** afin d'éviter que ceux-ci ne polluent le réseau électrique Basse Tension.

❑ La réglementation opposable stipule :

"La mise en oeuvre d'un réseau CPL est libre dès lors qu'il se situe derrière le compteur, "sous réserve qu'il n'entraîne aucune nuisance à autrui, auquel cas le matériel doit être retiré".

❑ Pire par prudence tous les postes de transformation ont été équipés de circuits dits *bouchons* pour bloquer toutes éventuelles trames des CPL et autres harmoniques ou inter-harmoniques afin que la sinusoïde de la fondamentale 50 Hz du courant électrique garanti explicitement propre dans le contrat puisse rester propre ! Aujourd'hui que voit-on ? ENEDIS et EDF démontent systématiquement dans tous les postes de transformations du réseau électrique tous les circuits bouchons *et en parallèle modifient unilatéralement en catimini les termes des contrats de leurs clients en précisant que maintenant l'électricité peut comporter plusieurs fréquences.*

❑ *Aujourd'hui le courant électrique n'est plus conforme*, c'est à dire propre, comme un carburant à la pompe, il y a évidemment non seulement des problèmes de compatibilité avec la majorité des installations électriques existantes qui ne sont pas adaptées (blindées), mais aussi avec les équipements dont *le marquage CE ne prend en compte ces modifications physiques d'interopérabilité de ce nouveau type d'énergie électrique.*

page 32 du rapport du CSTB, sic :

*"Globalement, sur l'ensemble des campagnes de mesures réalisées, les niveaux maximum de champ magnétique généré par les trames de communications Linky sont **entre 10 et 250 fois plus élevés que les niveaux de bruit ambiant.**"*

❑ Next-up organisation a constaté in-situ, notamment à Lyon et Avignon que ces chiffres annoncés par les CSTB sont une fourchette basse, car suivant l'architecture des grappes de Linky ces valeurs peuvent souvent atteindre *1000 à 1500 fois le niveau de bruit de fond ambiant notamment en zones rurales*, ce qui n'est absolument pas anodin en terme d'impact sur la santé publique.

❑ C'est la LDE, c'est-à-dire les pulses des trames en KHz sur tous les câbles électriques des appartements de **TOUS LES LINKY** de la grappe du même concentrateur, soit généralement plusieurs centaines de compteurs Linky qui rendent les personnes possédant un compteur Linky malades !!

❑ A ce jour, cette toute nouvelle pollution en champs proches, **monsieur Olivier Merckel** responsable de l'évaluation des risques des nouvelles technologies, à l'ANSES ne l'a toujours pas étudiée (clusters), comme d'ailleurs les effets dits athermiques des irradiations micro-ondes des communications mobiles sur le métabolisme.

❑ Ensuite en allant à l'essentiel du rapport se pose la question du comparatif avec les pseudos normes de l'organisation privée ICNIRP, c'est-à-dire *des normes imposées par les industriels*, puis validées en droit européen et enfin transposées en droit français.

Bien évidemment comme pour celles des antennes relais, elles ne sont absolument pas réalistes, elles n'ont aucune valeur, néanmoins par contre *leurs seuils déclenchent obligatoirement des maladies.*

❑ Ce qui veut dire et très peu de personnes l'ont compris, qu'en-dessous de ces normes bien évidemment toute la population est impactée biologiquement.

Donc des valeurs radiatives inférieures 1000 ou 6000 fois aux normes (comme dit dans le rapport du CSTB) ne veulent absolument pas dire innocuité comme le laisse sous-entendre l'ANSES.

9 – Nouveau système connecté *Linky* = Nouveaux appareils de métrologie

□ Ce rapport montre aussi clairement une obligation de développer des appareils de mesures spécifiques pour le *Linky*. Face à la complexité, ces appareils se doivent d'être simples de mise en oeuvre, voire totalement automatiques afin que les personnes profanes puissent bien voir pour comprendre ce qui se passe dans le réseau électrique de leurs appartements avec le compteur connecté *Linky*.

□ **R&D métrologie *Linky*** : A ce jour il n'existe que très peu d'appareils de mesures accessibles au grand public. Les appareils de type professionnel sont de surcroît onéreux et complexes de mise en oeuvre. Suivant un cahier des charges drastique l'organisation a fait étudier et produire par un industriel un *Kit Automatique de Mesures Linky et Contrôles Filtrés*.

CPL = Surconsommation d'énergie = Factures qui augmentent

La LDE engendre une surconsommation d'énergie ... payée par les consommateurs !

□ Les Expertises Judiciaires qui vont être demandées ne pourront que confirmer qu'avec la **LDE** (*Linky Dirty Electricity*, les harmoniques et inter-harmoniques du CPL du *Linky*) en kHz EDF/ENEDIS commercialise de l'énergie électrique dont le rendement de 1 kWh est inférieur à 3 600 KiloJoules, donc de mauvaise qualité, *ce qui engendre à équivalence une surconsommation d'énergie électrique.*

Pourquoi ? Tous les électriciens le savent, parce que les lois de la physique universelle et les mesures démontrent que dans tous les cas, les harmoniques (fréquences parasites multiples de 50 Hz) et les inter-harmoniques (fréquences parasites qui ne sont pas multiples de 50 Hz) de la LDE *provoquent une diminution de la Valeur Efficace (RMS) du fondamental (courant électrique 50 Hz) et en corollaire, par des effets issus de facteurs physiques (des pertes dans tous les circuits magnétiques appelées aussi pertes de fer, courants de Foucault, échauffements, surcharges, etc ...)* une augmentation de la consommation qui est compensée en équivalence (régulation), un comble pour un compteur dont ENEDIS promet l'inverse !

□ A cela se rajoute, toujours par rapport à la *Linky Dirty Electricity* et les lois de la physique universelle, une kyrielle d'autres problèmes qui sont constatés actuellement par les consommateurs : soit des troubles fonctionnels de synchronisation et dysfonctionnements intempestifs qui *diminuent la durée de vie des machines tournantes* (notamment tous les moteurs des appareils ménagers), mais qui aussi *abrègent la durée de vie de l'électronique* (dont celle des postes de télévision), des condensateurs de protection des batteries (dont ceux des onduleurs) ainsi que celle de tous les condensateurs de filtrage des alimentations électroniques, provoquent l'échauffement du neutre (incendies sur les chemins de câbles et les installations sous-dimensionnées), augmentent fortement les harmoniques des tubes fluorescents et de toutes les LFC, dérèglent les protections électroniques des circuits par des retards ou surcharges, etc...

□ STOP LINKY GRAND PARIS - stopleftky.grandparis@gmail.com - HARMONIQUES ET LEURS EFFETS SUR LE MATERIEL : ETUDE SCIENTIFIQUE

➤ http://www.x86-secret.com/dossier-34-300-mesures_et_tests_cote_reseau.html

Démontre que l'ajout de fréquences différentes va perturber le circuit, ralentir les corrections, etc, donc provoquer l'inverse de ce qui est annoncé par le *linky* !

❑ La présence de nombreuses harmoniques est néfaste pour le réseau électrique et peut *perturber d'autres appareils électriques à cause du rayonnement électromagnétique qu'il provoque*. Des normes européennes ont d'ailleurs défini les courants harmoniques maximum admissibles (jusqu'au 39e rang) pour obtenir l'homologation. Dernier point : du fait des caractéristiques du réseau électrique et des charges symétriques qui y sont connectées, seules les harmoniques de rang impair ont un sens et seront mesurées.

❑ L'intérêt d'un PF proche de 1 est multiple. Tout d'abord, cela permet de *diminuer les pertes sur le réseau électrique, d'éviter l'échauffement des câbles et de réduire les besoins en termes d'onduleur*, par exemple. Deux alimentations consommant exactement la même puissance active (disons 500 Watts) déchargeront un onduleur à une vitesse différent selon leur PF. Par exemple, avec un PF de 0.5, un onduleur de 1000 VA sera déchargé en 10 minutes contre 20 minutes pour un PF de 1. Bref, un **PF (Power Factor)** proche de 1 est gage d'un réseau électrique propre.

De Bernard MARCHAL : La compatibilité électromagnétique : l'un des aspects les plus préjudiciables pour le distributeur !

LINKY : La compatibilité ElectroMagnétique - Un des aspects les plus préjudiciables pour le distributeur !

➤ <https://www.fichier-pdf.fr/.../compatibilite-electromagnetiqu...>

La *Compatibilité Electro-Magnétique* Préambule "Définition et application". La *Compatibilité Electro-Magnétique (CEM)* est l'aptitude d'un appareil ou d'un système électrique, ou électronique, à fonctionner dans son environnement électromagnétique de façon satisfaisante, sans produire lui-même des perturbations électromagnétiques gênantes pour tout ce qui se trouve dans cet environnement.

❑ La compatibilité devant être assurée dans les deux sens, on est conduit à définir deux types de phénomènes :

Les émissions ou perturbations désignent les signaux (volontaires ou non) dont la propagation est de nature à nuire au bon fonctionnement des objets ou à la santé des êtres vivants situés au voisinage,

La susceptibilité désigne un comportement d'un appareil, en réponse à une contrainte externe (volontaire ou non, naturelle ou artificielle), jugé incompatible avec une utilisation normale. La susceptibilité est aussi appelée l'immunité. Elle met en œuvre 3 éléments :

1• **une source** : elle génère la perturbation (naturelle ou artificielle)

2• **une victime** : elle reçoit la perturbation

3• **un mode de couplage** : le vecteur de propagation, qui transmet la perturbation de la source à la victime. **Mode de couplage** : Le couplage est un phénomène physique permettant la propagation d'une perturbation de la source à la victime.

On distingue plusieurs modes de couplage :

1° **conductif** : la perturbation se propage sur les câbles de liaison (pour l'alimentation ou l'échange d'information) comme le CPL du Linky

2° **rayonné** : la perturbation utilise les champs magnétiques, électriques ou électromagnétiques comme le rayonnement produit par le CPL du Linky, son module ERL ainsi que le concentrateur du dispositif. (ERL : Emetteur Radio Linky : non encore posé sur les Linky, mais qui sera vendu ensuite : emplacement dans la prise USB du Linky – c'est cela, en fait, qui permettrait effectivement au "consommateur-payeur" de suivre sa consommation de la veille. Dans le jargon commercial d'Enedis, il s'appelle "afficheur déporté")

❑ CHAPITRE 1 : Linky et les bandes de fréquences Particularité du compteur Linky : Contrairement à ce que prétend ERDF, je cite,

"la bande de fréquence utilisée par Linky (CENELEC A de 10 à 95 khz dans ses extrémités) est réservée pour la communication CPL du distributeur",

on oublie de préciser une condition essentielle, cette bande n'a absolument aucune exclusivité sur les services affectataires présents sur ces mêmes fréquences et ne devrait pouvoir en aucun cas avoir de légitimité en cas de problème ! Le statut des affectataires définit des conditions d'exclusivité, de priorité ou d'égalité pour l'utilisation des bandes attribuées a des services de catégorie primaire.

VOIR AUSSI : ARTICLES SUR LES CAUSES DES INCENDIES

- <https://stopleftky76320.wordpress.com/2017/03/14/linky-landisgyr-preuve-explosive-du-risque-incendie/>
- <https://stopleftky76320.wordpress.com/2017/12/05/inventaire-provisoire-des-questions-liees-a-lelectricite-des-linky-et-autres-compteurs-communicants-voir-arcep-atteinte-a-la-vie-des-porteurs-dimplants-medicaux/>
- <https://stopleftky76320.wordpress.com/2017/05/02/failles-des-compteurs-communicants/>
- <https://stopleftky76320.wordpress.com/2017/03/06/incendie-a-ploemeur-quasiment-tout-equipe-en-linky-a-suivre-il-meurt-dans-sa-maison-en-flammes/>
- <https://stopleftky76320.wordpress.com/2017/04/05/2-organismes-officiels-demontrent-les-dangers-des-compteurs-capteurs/>
- <https://stopleftky76320.wordpress.com/2017/12/09/bievres-leur-maison-brule-ils-accusent-leur-nouveau-compteur-linky/>
- <https://stopleftky76320.wordpress.com/2017/12/05/incendies-en-normandie-2016-2017/>
- <https://stopleftky76320.wordpress.com/2017/11/27/france-inter-27-11-2017-problemes-du-linky-feu-de-vendredi-a-toulouse-et-autres-claude-askolovitch/>
- <https://stopleftky76320.wordpress.com/2017/11/27/deux-compteurs-linky-prennent-feu-journal-la-depeche/>

- <https://stoplinky76320.wordpress.com/2017/08/01/compteurs-linky-la-panne-electrique-de-trop/>
- <https://stoplinky76320.wordpress.com/2017/06/23/feu-sur-compteur-linky-a-rouen/>
- <https://stoplinky76320.wordpress.com/2017/06/11/feu-sur-une-catenaire-en-gare-de-rouen/>
- <https://stoplinky76320.wordpress.com/2017/06/05/un-compteur-electrique-en-feu/>